



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☒ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

RASSEMBLEMENT U12 G (JOUEURS NES EN 2009)

LIEU : NESLE
SURFACE : synthétique

DATE : Mercredi 16 juin 2021 de 14H30 à 16H30

HORAIRE RDV : 14H

<u>AAE CHAULNES</u>	CLEUER Louka (MIL) – TIBARON Ryan (DEF) – VILAIN Louis (LD) – MADORET Rafael (MD).
<u>ALBERT USOAAS</u>	CAUCHOIS Léo (DC/MDEF) – MILLE Mathéo (DC/MDEF) – VANSUYT Thomas (ATTG/ATTD) – NOIROT Lucas (ATTD/ATTG) – PRONIER Enzo (DC/MDEF) – <u>SLIVA Yannis (GB/MDEF)</u> – <u>MAILLARD Evan (GB)</u> – Catteau Gauthier (MG/MDEF).
<u>CAFC PERONNE</u>	<u>GORGUET Maxence (GB)</u> – FOURNIER FURLIN Lilian (MOFF/MDEF) – LEMAIRE Sam (MG/LG) – SY Lou (MD/MOFF) – SY Tom (MDEF/DC) – DUPREZ Antoine (MG/MD) – CZERNIKARZ Antoine (LD/DC) – EL MAMOUNI Omar (DC/LD) – ESPRIMONT MILET Noa (MG/MD) – DECAUX Victor (ATTA/ATTD).
<u>AS PAYS NESLOIS</u>	THOMAS Jorge (ATT) – CARPENTIER Tom (ATT/MIL) – DUCHATEAU Mael (ATT).
<u>SC MOREUIL</u>	<u>OBRY Mael (GB)</u> – RENAUD Lucas (ATTD/ATTA) – OELON Thomas (LD/LG) – CUNY Matt (MOFF/MD) – BOURLON Arsene (DC/MDEF) – BEL HAMDI Khalil LG/MG).
<u>ENCADREMENT</u>	DUPUIS Florent– CARLIER Lionel – GAUSSUIN Cyrille - ANSEL Thomas .

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), Pt Commission Technique, Pt Commission des Jeunes.

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

83) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	